

	ENTREPRISE D'ACCUEIL	ENTREPRISE DE TRANSPORT
Raison sociale :	MEAC SAS	GARANDEAU FRERES TRANSPORT
Adresse :	Les pièces de Laloeuf 86320 Sillars	Rue Champs De Peuroty, 16120 Châteauneuf-sur-Charente
Responsable :	Mr MARTEAU Sylvain	Mr GEORGEON, Responsable d'exploitation.
Téléphone :	(+33) 05.49.84.93.27	(+33) 05 45 83 24 45

Horaires de chargement : 7h - 18h30

OPERATION	
<input checked="" type="checkbox"/> Chargement du : 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2022	<input checked="" type="checkbox"/> Déchargement
<input type="checkbox"/> Opérations répétitives à partir du :	Fréquence :
<input type="checkbox"/> Opérations ponctuelles du :	au :

MARCHANDISE			
NATURE	CONDITIONNEMENT		
<input checked="" type="checkbox"/> Carbonate de calcium	<input type="checkbox"/> Colis	<input type="checkbox"/> Big bags	<input type="checkbox"/> Fûts/IBCs
<input checked="" type="checkbox"/> Mélange	<input checked="" type="checkbox"/> Vrac solide	<input type="checkbox"/> Vrac liquide	<input type="checkbox"/> Sacs
<input checked="" type="checkbox"/> Autre : Dolomie	<input type="checkbox"/> Palettes	<input type="checkbox"/> Conteneurs	<input type="checkbox"/> Autre :
<input type="checkbox"/> Produit dangereux	<input type="checkbox"/> Arrimages des produits conditionnés		
<input type="checkbox"/> Produit non dangereux			
MATERIELS/ ENGIN UTILISES	Manche de chargement, chargeur.		

PARTICULARITE ET PRECAUTIONS

L'établissement est certifié FCA (Alimentation animale).

Les transporteurs livrant en alimentation animale doivent impérativement :

- Présenter une citerne propre (un certificat de lavage sera exigé et un contrôle de la propreté sur site sera fait)
- Ne pas avoir transporté de matières incomptables lors des 3 précédents lavages.

VEHICULES			
CARACTERISTIQUES	<input type="checkbox"/> Camion < 3,5 t	<input checked="" type="checkbox"/> Camion > 3,5 t	
TYPE	<input type="checkbox"/> Ensemble articulé	<input type="checkbox"/> Camion remorque	<input type="checkbox"/> Plateau
	<input type="checkbox"/> Remorque bâchée	<input type="checkbox"/> Remorque carrossée	<input checked="" type="checkbox"/> Citerne plate
	<input checked="" type="checkbox"/> Citerne basculante	<input checked="" type="checkbox"/> Benne	<input type="checkbox"/> Autre :



HORAIRES DE CHARGEMENT/DECHARGEMENT

Mars, août et septembre :

- 6h00-19h30 du lundi au jeudi,
- 6h00-17h30 le vendredi.

Le reste de l'année :

- 7h00-18h30 du lundi au jeudi,
- 7h00-17h30 le vendredi.

CONSIGNES SECURITE

	<p>Port obligatoire de tous les EPI : du casque, des chaussures de sécurité, des lunettes de sécurité, des vêtements haute visibilité et de gants.</p>
	<p>Le code de la route s'applique dans l'enceinte du site. La vitesse est limitée à 20km/h.</p>
	<p>L'accès aux zones de chargement / déchargement est indiqué sur le plan de circulation et par fléchage. Il devra être strictement respecté.</p>
	<p>Priorité aux engins sur l'ensemble du site.</p>
	<p>L'accès à l'intérieur des bâtiments est strictement interdit. Le chauffeur doit rester à proximité de son véhicule / dans la zone de sécurité. Les personnes accompagnant les chauffeurs doivent impérativement attendre dans la cabine du camion.</p>
	<p>Le stationnement est autorisé uniquement sur les zones prévues à cet effet, conformément au plan de circulation. Interdiction de stationner sur les zones non autorisées</p>
	<p>Il est interdit à toute personne non autorisée d'utiliser des appareils de manutention appartenant à Omya/Meac.</p>
	<p>Respecter les interdictions de fumer/vapoter dans les zones indiquées.</p>
	<p>Avant le chargement/déchargement : mettre le frein parc, couper le moteur et caler les roues. Si décrochage, mettre un tréteau/béquille de sécurité.</p>
	<p>Respecter les consignes de sécurité propres à chaque opération de chargement / déchargement.</p>

CONSIGNES GENERALES DE SECURITE

REGLES GENERALES

Bienvenue chez Groupe MEAC Sas

En inscrivant votre nom ci-contre, vous vous engagez à ne pas prendre de photos, de films ni à discuter de Groupe MEAC Sas sur les réseaux sociaux sans son accord préalable.

- Les règles du port du masque dans les lieux collectifs clos



PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE

- Distanciation 1m
- En extérieur sans masque c'est 2 m



La prise de photos ou l'utilisation des réseaux sociaux sont interdites dans l'usine ou aux abords, sauf autorisation du Responsable de sites uniquement.



INTERDICTION DE FUMER ET DE VAPOTER

Dans les bureaux et les bâtiments industriels

Circulation et déplacement

Sur l'ensemble de l'usine et la carrière, la vitesse est limitée à 20 km/h.



La circulation à pied sur le site de Sillars doit obligatoirement se faire accompagner par une personne du site tout en empruntant les voies prévues à cet effet.

L'introduction dans les bâtiments, l'utilisation d'équipements sont interdites sauf autorisation spéciale.

A Proximité de champs magnétiques



Interdit aux personnes porteuses d'un stimulateur cardiaque



Entrée interdite aux porteurs d'implants métalliques

Equipements de Protection Individuelle

Les EPI vous protègent des dangers liés à votre tâche ou vos déplacements

Port obligatoire



Casque



Chaussures de sécurité



Gilet fluorescent



Lunettes

En fonction des tâches



Gants



Masque anti-poussières



Plus si utilisation d'une meuleuse



Protections anti-bruit



Pour le soudeur et les personnes autour

EN CAS D'INTERVENTION SUR UN EQUIPEMENT

La mise en sécurité de la zone doit être réalisée en utilisant des cônes de sécurité ou rubalise.

Vous n'êtes autorisé à commencer l'intervention qu'après autorisation d'un responsable de l'entreprise qui aura notamment consigné ou mis en sécurité l'équipement.

EN CAS D'ACCIDENT OU D'INCENDIE

Garder votre calme

D'abord protéger vous, ensuite les témoins et enfin la victime, puis appeler ou faites appeler :

- Un Sauveteur Secouriste du Travail
- Les Pompiers
- Le Responsable du site

Numéros de téléphones utiles

Pompiers : 18 ou 112

Responsables :

Mr MARTEAU : 06-23-01-72-60

Mr LEGENDRE : 06-81-55-43-26

Bureaux : 05-49-84-93-27

POUR VOTRE SECURITE

Vous trouverez les signalétiques suivantes dans l'usine :

Sortie de secours :



Défibrillateur :

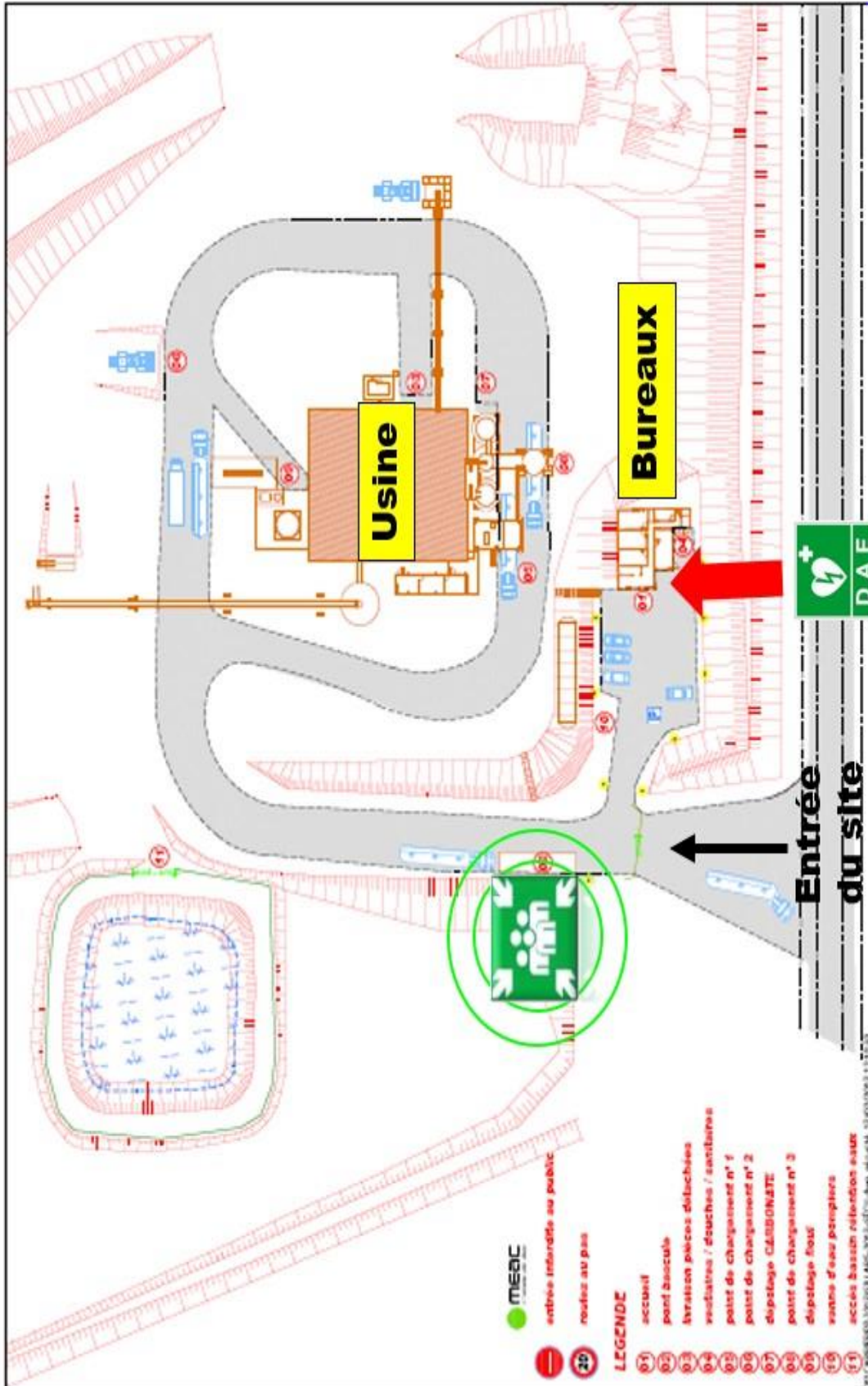


Point de rassemblement en cas d'incendie :



Consignes de sécurité spécifiques

PLAN DE CIRCULATION



CHARGEMENT & DECHARGEMENT DES PRODUITS MEAC

AVANT

- Avoir une tenue de travail correcte. **Interdiction du port d'un pantalon court. Torse nu interdit,**
- Respecter le plan de circulation, de stationnement et des limitations de vitesse,
- Seul le chauffeur est admis à pénétrer dans la société,
- Mettre en place le véhicule au poste de chargement/déchargement. Prévoir une évacuation en marche avant,
- Interdiction de fumer à proximité des quais de dépotage d'hydrocarbures.
- **Pour les citernes :**

Dépliez systématiquement la rampe de sécurité pour accéder aux trous d'homme de la citerne. Pour éviter tout coincement d'une partie du corps entre le télescope et la citerne :

- tenez-vous éloigné le plus possible du télescope
 - guidez le télescope uniquement à partir des poignées prévues à cet effet
- Restez vigilant en montant sur la citerne. Le slurry et l'eau peuvent rendre le dôme de la citerne glissant.

PENDANT

- Port obligatoire des protections individuelles,
- Le chauffeur doit rester dans le véhicule. **Accès carrière interdit aux piétons.**

APRES

- **Obligation de bâcher la benne avant le départ,**
- Vérifier la benne/citerne (fuites, coulures éventuelles),
- Respecter les consignes de circulation pendant la sortie de la carrière,
- Rendre l'endroit aussi propre qu'à l'origine de l'opération (balai, pelle mis à disposition).

Durant toute l'opération, se conformer aux indications fournies par le personnel et suivre les instructions.



Portez une attention particulière aux produits inflammables.

Attention au contact : le FOD et le GASOIL sont des produits nocifs,

Port obligatoire pendant toute la durée de l'opération de *gants* imperméables et d'équipements *de protection* appropriés,

En cas de contact avec la *peau*, rincer abondamment à l'eau et au savon,

En cas d'ingestion, peut provoquer une atteinte des poumons,

Les vêtements souillés doivent être retirés et lavés avant d'être réutilisés.

Risque d'incendie : Extincteurs à proximité.

CHARGEMENT PAR CHARGEUR

IMPERATIVEMENT !

- Respecter les consignes générales de sécurité,
- Respectez les consignes données par le chauffeur de l'engin,
- **Lors du chargement :**
 - **Actionner le frein de parking,**
 - **Interdiction de descendre du camion,**
 - **Ne repartir que sur ordre du chauffeur de l'engin.**

Appliquer les consignes de sécurité lors du chargement et être attentif aux :

Risque d'écrasement

- **Attention à l'engin de chargement,**
- Pour éviter tout heurt avec un engin, le chauffeur doit regagner son camion immédiatement après son passage à l'accueil,
- **L'accès sur la benne/citerne est strictement interdit pour le chauffeur durant toute la phase de chargement.**

Risque de blessures à la tête

- Chute de pierre ou autres en dehors de la benne/citerne possible,
- **Port du casque de sécurité obligatoire pour toute opération en dehors de la cabine après le chargement.**

Port des équipements de protection individuels obligatoires

- Casque de sécurité,
- Chaussures de sécurité,
- Gilet fluorescent,
- Lunettes de protection,
- **Gants de sécurité pour toute manutention.**

En plus, pour cette tâche :



CHARGEMENT AU MANCHE DE CHARGEMENT

IMPERATIVEMENT !

- Respecter les consignes générales de sécurité,
- Respectez les consignes données par l'opérateur de production,
- **Lors du chargement :**
 - **Actionner le frein de parking,**
 - **Interdiction de descendre du camion,**
 - **Ne repartir que sur ordre de l'opérateur de production.**

Appliquer les consignes de sécurité lors du chargement et être attentif aux :

Risque d'écrasement

- **Attention aux engins/véhicules en circulation sur site,**
- Pour éviter tout heurt avec un engin, le chauffeur doit regagner son camion immédiatement après son passage à l'accueil,
- **L'accès sur la benne/citerne est strictement interdit pour le chauffeur durant toute la phase de chargement.**

Risque de blessures à la tête

- Chute de pierre ou autres en dehors de la benne/citerne possible,
- **Port du casque de sécurité obligatoire pour toute opération en dehors de la cabine après le chargement.**

Port des équipements de protection individuels obligatoires

- Casque de sécurité,
- Chaussures de sécurité,
- Gilet fluorescent,
- Lunettes de protection,
- **Gants de sécurité pour toute manutention.**

En plus, pour cette tâche :



DEPOTAGE CARBONATE

IMPERATIVEMENT !

- Respecter les consignes générales de sécurité,
- Respectez les consignes spécifiques données par l'opérateur MEAC avant de dépoter,
- **Dépliez systématiquement la rampe de sécurité pour accéder aux trous d'homme de la citerne.**

INTERDICTION DE CIRCULER EN DEHORS DE LA ZONE DE DEPOTAGE SANS ACCORD PREALABLE !

Appliquer les consignes de sécurité lors du déchargement et être attentif aux :

Risque de collision engins & véhicules :

- **Respecter le plan de circulation du site. Suivre les instructions transmises par l'opérateur de chargement.**
- Être attentif à la circulation de tous les véhicules.
- Respecter la zone de stationnement prévue au chargement.

Risque de choc/heurt :

- **Attention au bourrage qui peut occasionner des problèmes sur le tuyau de dépotage (battement violent, décrochage),**
- Port du casque de chantier obligatoire,
- Restez attentif durant la phase de dépotage.

Risque de coincement :

- **Attention aux mains lors du raccordement du tuyau de dépotage,**
- Port des gants de sécurité obligatoire.

Port des équipements de protection individuels obligatoires :

- Casque de sécurité,
- Chaussures de sécurité,
- Gilet fluorescent,
- Lunettes de protection,
- **Gants de sécurité pour toute manutention.**

En plus, pour cette tâche :



CONSIGNES ENVIRONNEMENT

Ces consignes récapitulent les prescriptions liées à la protection de l'environnement.

◆ Protection de l'eau

Tout déversement d'hydrocarbures sur le sol ou dans l'eau est interdit.

En fonctionnement normal : entretien, stationnement et ravitaillement des engins



Le stationnement, l'entretien et le ravitaillement des engins en fonctionnement normal doit être fait sur **l'aire étanche équipée d'un bac décanteur/déshuileur.**

Cas exceptionnel : entretien, stationnement ou ravitaillement des engins **sur chantier**



Le stationnement des engins en chantier doit être sécurisé par la présence d'un tapis absorbant ou d'une protection du sol.

Les entretiens et ravitaillements d'engins pratiqués sur chantier doivent faire l'objet d'une attention particulière.

Tout est mis en œuvre pour éviter les égouttures et déversements au sol :



- tapis absorbant et protecteur ;
- kit de dépollution à proximité pour contenir les fuites accidentelles ;
- pistolet automatique anti-gouttes, etc.

Si l'engin présente la moindre défecuosité :
⇒ le stationner immédiatement sur aire étanche,
⇒ le faire réparer rapidement.

En cas de fuite **accidentelle**

Copeaux absorbants



Photographie HALECO

En cas de fuite ou d'égouttures, utilisez les kits mis à votre disposition !

Kit anti-pollution



Photographie HALECO

◆ Gestion des déchets

Tout déchet doit être trié et évacué

Dans le cas où des déchets ne sont pas évacués par le sous-traitant, ils doivent être triés selon la procédure décrite par le chef de carrière.

Les Ordures Ménagères



Les Déchets Banals



Les Déchets Spéciaux



Ferrailles

Caoutchouc

Huiles usagées

Etc.



**Utiliser les poubelles du site pour vos déchets.
Ne pas décharger un fond de citerne ou de benne de manière « sauvage ».**

◆ Bruit et poussières

Respecter les procédures du site en matière de bruit et de poussières

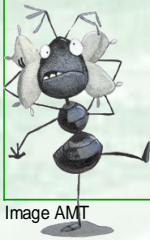


Image AMT

Toute intervention doit prendre en compte la nécessité de ne pas accentuer les émissions de bruit ou de poussières sur la carrière.

◆ Transport

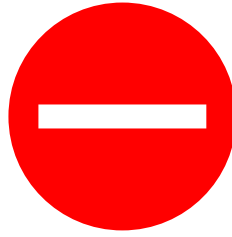
Respecter les procédures du site en matière de transport



Les conducteurs d'engins (camions, chargeuses, dumpers, véhicules de tourisme...) doivent **respecter les vitesses autorisées** sur le site et le **plan de circulation**.

Il est fortement recommandé de **bâcher les matériaux** sortant du périmètre du site, afin d'en éviter l'envol sur la voie publique.

Bâchage obligatoire avant la sortie du site.



**En cas de non-respect de ces consignes,
Omya/Meac interdira le chargement du véhicule.**

En cas d'incident ou d'accident

En cas d'incendie, d'accident corporel :
Avertir le Responsable du site ou le contremaître
Appeler le 18 ou le 112

Tel. pompiers : 18 d'un poste du site / 112 d'un portable
Tel. SAMU : 15 d'un poste du site

En cas de problème technique, d'incident :

Tel. Problèmes techniques : 06.23.01.72.60

En cas d'accrochage avec un véhicule :

Avertir le Responsable du site ou le contremaître,
Donner le nom du chauffeur, de la société, de la personne à contacter pour l'établissement du constat, et le numéro d'immatriculation des véhicules.

<p align="center">RECEPISSE DE CONTROLE ET/OU REMISE DES CONSIGNES DE SECURITE POUR LES CHAUFFEURS DES ENTREPRISES DE TRANSPORT LIEES A LA SOCIETE OMYA/MEAC</p>

Je soussigné _____ certifie avoir reçu en date du _____ les consignes de sécurité et environnement lors d'opérations de chargement et de déchargement de la société MEAC SAS.

Je déclare :

- avoir reçu ses consignes de sécurité générales,
- avoir eu connaissance des risques particuliers liés aux opérations de chargement et de déchargement sur ce site,
- avoir reconnu avec le responsable de l'entreprise utilisatrice :
 - . Les voies d'accès et de circulation,
 - . Les zones interdites.
- avoir eu connaissance des consignes liées au respect de l'environnement.

Je m'engage à ce que mon personnel et celui de mes sous-traitants :

- connaissent les règlements et les consignes de sécurité de l'entreprise utilisatrice,
- utilisent les moyens de protection individuelles lors du chargement et déchargement des produits,
- connaissent le plan de circulation et de stationnement de l'entreprise utilisatrice,
- connaissant les consignes liées au respect de l'environnement.

Signature